

John Jones Ross

7^e premier ministre du Québec, John Jones Ross, *conservateur*, 1884-1887

Discours du trône, Québec, 8 avril 1886

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est avec une vive satisfaction que je vous vois réunis au siège du Gouvernement pour commencer les travaux de cette session de la Législature, et je m'estime heureux de pouvoir compter, dans l'accomplissement de mes devoirs comme représentant de notre auguste Souveraine, sur le concours d'hommes dévoués aux intérêts publics et soucieux de voir se développer les ressources de la Province.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le fléau de la variole a sévi cruellement dans notre Province, et particulièrement dans la ville de Montréal, où il a jeté le deuil dans un grand nombre de familles et nu considérablement au commerce. Mon Gouvernement a pris les moyens que lui fournissait la loi pour en empêcher la propagation, et, grâce à cette action opportune et au zèle intelligent des Membres et Officiers des Bureaux de Santé, l'épidémie a pu être circonscrite, puis finalement contrôlée. Toutefois l'expérience a prouvé qu'il y a lieu d'améliorer notre législation relativement à la santé publique, surtout en ce qui concerne l'hygiène et les mesures préventives, et un projet de loi vous sera soumis à cet effet.

Vous avez sans doute appris avec satisfaction l'heureux résultat des efforts des Provinces pour maintenir leurs droits relativement à la législation sur les licences. La loi passée par le Parlement du Canada sur cette matière a été déclarée ultra vires par le plus haut tribunal de l'Empire. Cette décision met fin à un conflit regrettable et assure à la Province un contrôle absolu sur une de ses principales sources de revenu. Il est à espérer qu'en s'appliquant à rester dans les limites de leurs attributions respectives, le Parlement et les Législatures éviteront tout conflit de juridiction à l'avenir.

L'emploi qui a été fait de l'octroi relativement considérable que vous avez voté, l'an dernier, pour la construction de chemins et ponts dans les régions nouvellement ouvertes aux défrichements et à l'agriculture, a déjà produit d'excellents résultats, et, cette année encore, il vous sera demandé de favoriser spécialement la colonisation, ce champ d'action par excellence de l'activité de nos populations.

Les efforts de mon Gouvernement tendront à s'assurer tout particulièrement que les sommes votées pour venir en aide à la colonisation et à l'agriculture soient employées de manière à promouvoir ces intérêts si importants.

Un projet de loi vous sera présenté pour permettre au Gouvernement de faciliter la construction plus prompte de certaines voies ferrées destinées à donner une grande impulsion à la colonisation, à l'agriculture et au commerce dans les régions qu'elles devront parcourir, et cela sans augmenter les responsabilités ou obligations de la Province.

Les travaux de la Commission Royale chargée d'examiner les faits qui se rapportent à la construction, à l'exploitation et à la vente du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental touchent à leur fin et un rapport de cette Commission devra être présenté dans le cours de cette session.

La vente des chemins de fer du Gouvernement et le règlement graduel des réclamations qui se rapportent à la construction et à l'administration de ces voies ferrées ayant notablement diminué les affaires du département des chemins de fer de cette Province, c'est l'intention de mon Gouvernement d'abolir ce département et d'opérer, en conséquence, un remaniement dans les attributions de certains autres bureaux publics.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Un rapport détaillé des dépenses du dernier exercice financier et les comptes publics en général vous seront soumis, et il vous sera demandé de voter de nouveaux subsides pour le maintien et le fonctionnement des différentes branches du service public. Je verrai à ce que ces sommes d'argent soient dépensées de la manière la plus économique possible et conformément à la loi.

Honorables Messieurs du conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous annoncer que mon Gouvernement a réussi à rétablir l'équilibre dans les finances de la Province, ce qui, après les sacrifices énormes que celle-ci s'est imposés pour développer ses ressources et contribuer à la prospérité générale du Canada en dotant le pays d'utiles et nombreuses voies de communication, doit être considéré comme un événement d'une importance exceptionnelle.

Vous aurez à continuer, pendant cette session, l'examen du projet de refonte des statuts généraux de la province de Québec et de ceux de la ci-devant province du Canada, qui sont en force en notre Province, et sont du ressort de cette Législature. Il est tellement important de compléter cet examen le plus tôt possible que je me crois justifiable de vous engager à en faire une de vos principales occupations.

Mon Gouvernement a fait expédier en Angleterre une certaine quantité d'objets qui devront figurer dans l'exposition coloniale qui doit bientôt s'ouvrir à Londres. Les personnes compétentes qui visiteront cette exposition sauront, je n'en doute pas, apprécier la valeur de nos produits agricoles, forestiers, miniers et industriels, en même temps que, par notre exposition scolaire, elles pourront juger du degré de culture intellectuelle de nos populations.

Un comité a été formé, dans le cours de la dernière session, pour s'enquérir de tout ce qui peut se rapporter aux limites nord et nord-est de la Province. Mon Gouvernement sera heureux de favoriser la reprise des études faites par ce comité et la continuation des travaux qu'il a commencés.

J'ouvre maintenant, au nom de Sa Majesté la Reine, cette cinquième session du cinquième parlement de la Législature de Québec. Je prie Dieu qu'Il bénisse vos travaux et qu'Il vous conserve dans les sentiments de fidélité, d'ordre et de patriotisme qui vous distinguent et qui sont les traits caractéristiques du peuple de cette loyale Province.